

Motion du 21 février 2012 de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Oui à l'extension d'une gare! Non à la destruction d'un quartier!»

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 18 février 2015, dans le rapport M-998 A)

MOTION

Considérant:

- la nécessité d'augmenter le transport ferroviaire dans le cadre du développement de l'agglomération et des mesures Rail 2030;
- les discussions entre la Ville de Genève, l'Etat de Genève et les Chemins de fer fédéraux;
- la nécessité de maintenir un nombre élevé de logements sociaux en zone urbaine;
- l'importance d'un centre-ville convivial avec le maintien de ses quartiers populaires ayant marqué l'histoire et le développement de Genève;
- le besoin d'un projet visionnaire pour un développement qui, à terme, ne se satisfera pas de deux voies supplémentaires;
- la possibilité, démontrée dans d'autres villes suisses, d'agrandir une gare sans empiéter sur les quartiers voisins,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout mettre en œuvre pour que l'agrandissement de la gare de Cornavin ne détruise pas la ville et des lieux d'habitation;
- à prendre les dispositions nécessaires au maintien de la mixité sociale en ville en évitant les déplacements des populations de classes modeste et moyenne vers la périphérie;
- à privilégier un projet d'extension qui respecte les quartiers et ne détruise pas la ville et les lieux d'habitation, et étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain ainsi qu'une extension sur les terrains situés au nord de la gare;
- à engager les moyens nécessaires pour inviter les autorités fédérales à développer un réseau ferroviaire véritablement d'avenir en respectant le tissu urbain genevois, y compris dans le développement de ses gares.